

AVIS D'OUVERTURE DES EPREUVES DE SELECTION pour l'admission en formation **du DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

Greta MTI94 IFAP LOUISE MICHEL
 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSIERS : **à partir du 10 juin 2019**

Aux adresses suivantes :

| | | | |
|---|--|--|---|
| Greta MTI94 IFAP LOUISE MICHEL 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE tél : 01 48 81 55 96 | Greta MTI94 pôle d'Accueil Sanitaire et Social, Site Jean Jacques Rousseau 13 rue Lebrun 94400 VITRY SUR SEINE Tel : 01 56 74 14 60 | Ou en formulant votre demande par mail : fabienne.lefoll@gretamti94.fr | Le dossier d'inscription au concours est aussi téléchargeable sur le site http://www.forpro-creteil.org/GMTI94.html |
|---|--|--|---|

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 4 septembre 2019

Nombre de places ouvertes au concours : 20

Nature de la formation : Formation continue

Conditions d'accès aux épreuves de sélection :

Référence: arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture consultable sur internet sur le site Legifrance.gouv.fr

Etre âgé au moins de 17 ans.

Les épreuves écrites peuvent faire l'objet de dispense : se renseigner directement auprès de l'école (cf. coordonnées ci-dessous)

Un arrêté du 21/05/2014 publié au Journal Officiel précise que les titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP) et « services aux personnes et territoires » (SAPAT) bénéficient de certaines dispenses de formation.

Les candidats titulaires du bac ASSP et du bac SAPAT ont le choix, entre les épreuves de sélection de droit commun (c'est-à-dire le concours) et la modalité d'admission spécifique (c'est-à-dire la sélection sur dossier et entretien). Ceux qui choisiront de passer le concours devront, en cas de succès, suivre la formation complète et ne pourront pas bénéficier des dispenses prévues par l'arrêté précité du 21 /05/2014. Les candidats des baccalauréats ASSP et SAPAT qui opteront pour la sélection sur dossier et entretien sont priés de s'adresser auprès des établissements qui pratiquent ce mode de recrutement prévu par les textes réglementaires.

Date des épreuves écrites : le 2 octobre 2019

13h30 : Tests psychotechniques

15h30 : Epreuves de culture générale / mathématiques / biologie

Affichage des résultats d'admissibilité : le 17 octobre 2019 à partir de 14 h au Lycée LOUISE MICHEL à Champigny sur Marne

Dates des épreuves orales : Du 4 au 8 novembre 2019

Affichage des résultats définitifs : le jeudi 14 novembre 2019 à partir de 14 h au Lycée LOUISE MICHEL à Champigny sur Marne

Liste complémentaire : Nombre de places : 20

Date d'entrée en formation : le 6 janvier 2020

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser :
à Madame Fabienne LEFOLL : 01 48 81 55 96 ou au Pôle d'accueil sanitaire et social : 01 56 74 14 60